

**CONSEILS DE  
QUAR  
TIER**



**GUIDE**



## ÉDITO

Être ensemble, agir ensemble, réfléchir ensemble, c'est la mission de la démocratie. Les Conseils de quartier sont l'un des maillons de la démocratie locale qui s'inscrivent dans une large dynamique citoyenne impulsée à Montpellier avec, entre autres, les Conseils Citoyens, le Conseil Municipal des Enfants, le Conseil Montpelliérain de la Jeunesse, ainsi que le Conseil de Développement sur la dimension métropolitaine.

Nous avons voulu des Conseils de quartier repensés et innovants permettant d'insuffler une nouvelle dynamique sur Montpellier. Dans chacun de nos quartiers, c'est un ensemble composé d'habitants, de personnes issues du monde économique et associatif du territoire, ainsi que des comités de quartier qui œuvre ensemble afin d'imaginer et rendre concret un Montpellier vivant et apaisé. La ville appartient à ses habitants : c'est à eux, notamment via ces Conseils de quartier d'imaginer et de commencer à bâtir la ville de demain ; leur expertise citoyenne permet de nourrir la mise en œuvre de notre projet municipal.

Ces Conseils de quartier ne sont pas des vases clos ; ils sont en interaction avec les autres instances démocratiques, avec l'ensemble des habitants du territoire, que ce soit au quotidien, de manière formelle ou

informelle, lors des assemblées annuelles ou grâce à la plateforme numérique - **participer.montpellier.fr** - que nous avons voulu mettre en place afin de permettre à toutes et à tous de s'informer, de donner son avis, de participer au Montpellier de demain.

Durant la pandémie, nous avons pu perdre l'habitude de débattre, de confronter nos idées, de partager et d'enrichir nos avis. Permettre plus de dialogue, c'est la ligne qui guide notre action. « On ne naît pas citoyen, on le devient. ». Cette phrase de Jo Spiegel nous parle de l'importance que ces instances citoyennes peuvent avoir dans notre construction en tant que citoyen, en tant que Montpelliérain.

Merci à toutes celles et ceux qui s'engagent au sein de ces instances citoyennes. Merci à toutes celles et ceux qui s'engagent, donnent de leur temps, s'activent au sein de nos 8 Conseils de quartier.



**Michaël Delafosse**  
Maire de Montpellier  
Président de Montpellier  
Méditerranée Métropole



# CONSEILS DE QUARTIER

## **L'échelle locale offre un espace privilégié pour agir et jouer un rôle dans l'accélération nécessaire des transformations écologiques et sociales du territoire.**

Favoriser le pouvoir d'agir et les initiatives des citoyens, assurer l'implication de toutes et tous dans les débats publics locaux et les décisions relèvent d'une volonté sincère de l'équipe municipale de promouvoir une citoyenneté active, de renforcer la cohésion sociale et de faire Montpellier autrement. Dans un esprit de coopération avec les différents acteurs (habitants, associations, notamment de quartier et représentants du monde économique), la collectivité a pour objectif de faire émerger des solutions nouvelles et concrètes aux problématiques locales grâce à la capacité créatrice des citoyens et leur expertise d'usage, pour faire évoluer le rapport au citoyen et au territoire vers une « communauté de destin ».

Les Conseils de quartier ont été créés par la loi du 27 février 2002, dite loi Vaillant, relative à la démocratie de proximité, codifiée à l'article L. 2143-1 du code général des collectivités territoriales. La délibération n°V2021-069 du Conseil municipal de la ville de Montpellier, sous la présidence de Monsieur le Maire Michaël Delafosse, a adopté la création de huit Conseils de quartier afin d'associer l'expertise citoyenne à l'action publique locale et de mettre en œuvre un dialogue continu avec

les parties-prenantes : habitants, partenaires économiques et acteurs de la société civile de Montpellier.



## **Ce guide a été élaboré dans une démarche de co-construction avec un groupe de représentants de chaque quartier et une volonté commune de :**

- Faire des Conseils de quartier des instances actives, identifiées et reconnues par les habitants du quartier, au fonctionnement efficace, en lien avec les élus, agents et autres acteurs du quartier.
- Donner envie aux montpelliérains de s'engager dans la vie de leur quartier pour réinventer la ville ensemble.
- Instaurer un dialogue constructif dans un esprit de coopération.

# LES PARTICIPANTS AU GROUPE DE CO-CONSTRUCTION DU GUIDE



## CELLENEUVE

BRUNELLI Joseph  
HUGUENIN Michèle

## CENTRE

BERTRAND Antoine  
BONNIN Charles  
DESPLAT Marie  
KERKOUB Karima  
QUIESSE Jean-Marie

## CÉVENNES

BOUSQUET Renault  
TICHIT Fabienne

## CROIX D'ARGENT

ABRUNOUD Audrey  
GEORGE Jeremy  
LAFORGE Alexia

## HÔPITAUX FACULTÉS

GEYSSE Nicolas  
SAADOUN Jean-François  
VATEL Elisabeth

## MOSSON

BADAoui Rizolaine  
BAKARI Ahmed  
BOTTIN Jean-Michel  
Daurelle Guy  
GERNIGON Valérie

## PORT MARIANNE

PONNON Ludovic

## PRÉS D'ARÈNES

ABERGEL Michel  
BASCOU Alexandre  
FRANKLIN Jeanette

# 8 CONSEILS DE QUARTIERS

## 1. Le Quartier Celleneuve

## 2. Le Quartier Centre

Écusson et ses faubourgs : Figuerolles, Gambetta, Antigone, Beaux-Arts, Boutonnet, Arceaux, Gare, Aubes

## 3. Le Quartier Cévennes

Alco, La Chamberte, Pergola, Petit-Bard, La Martelle, Montpellier Village, Saint-Clément

## 4. Le Quartier Croix d'Argent

Pas du Loup, Estanove, Lepic, Mas Drevon, Ovalie, Les Grisettes, Bagatelle, Tastavin

## 5. Le Quartier Hôpitaux Facultés

Aiguelongue, Euromédecine, Hauts de Saint-Priest, Plan des 4 Seigneurs, Malbosc, Vert-Bois

## 6. Le Quartier Mosson

Paillade, Hauts de Massane, Pierres-vives

## 7. Le Quartier Port Marianne

Pompignane, Jacques Cœur, Lironde, Millénaire, Grammont, Odysseum, Parc Marianne, Richter, Rive Gauche

## 8. Le Quartier Prés d'Arènes

Saint-Martin, Aiguerelles, Tournezy, Cité Mion, La Rauze, La Restanque





## En chiffres

**Composition :**  
**60 %** habitants  
**40%** Acteurs socioéconomiques (associations, comités de quartier et entreprises)

**Nombre de membres répartis selon le poids démographique des quartiers :**  
**40** membres par conseil

**Exceptions :**  
**15** membres pour le quartier Celleneuve  
**80** membres pour le quartier Centre

Total des membres  
**335**

# TÉMOIGNAGES

## CELLENEUVE

■■■ J'ai vu qu'il y avait une recherche de conseillers de quartier, je me suis dit que c'était peut-être l'occasion d'apporter mes idées. (...) **si je peux apporter un petit quelque chose, ça sera déjà ça.**

## CENTRE

■■■ **Ma motivation première a été d'être actrice au sein de mon quartier,** en faisant remonter mes observations au groupe, en échangeant et en nourrissant la réflexion commune en y apportant mon regard aux améliorations envisageables, en se confrontant aux remarques des autres, cela dans une volonté démocratique.

■■■ **Très sensibilisée au changement climatique et au développement durable,** comme aux préoccupations du quotidien et de la qualité de la vie, c'est tout naturellement que j'ai candidaté pour apporter ma contribution aux activités du Conseil de quartier.

■■■ **J'ai eu envie de représenter les moins de 30 ans** qui, alors qu'ils sont très présents dans le monde associatif, hésitent souvent à se positionner dans des engagements plus institutionnalisés et politiques.

## CÉVENNES

■■■ Saisir la chance qui m'était donnée de participer pleinement à la vie de mon quartier, le faire avec d'autres, partager des constats parfois négatifs mais en faire le **point de départ de propositions permet-**

**tant de construire ensemble et avec les élus notre espace de vie.**

## CROIX D'ARGENT

■■■ Pour apporter des solutions aux différents problèmes existants, **le bien-être tout simplement.**

■■■ Essayer de **répondre aux besoins des habitants** et travailler avec les élus et les acteurs de notre ville ainsi qu'avec les différents services.



## HÔPITAUX - FACULTÉS

■■■ **Élaborer la ville de demain avec des habitants c'est quand même mieux et c'est l'objectif des Conseils de quartier !**

Faire vivre le quartier, sensibiliser, écouter les habitants et améliorer notre quotidien voilà mes motivations.

■■■ Je tiens à prendre part au Conseil de quartier afin d'être acteur des évolutions de celui-ci, que ce soit en **matière de biodiversité-environnement, de vie de quartier, de mobilité et circulation, de propreté et sécurité.**

■■■ Je m'intéresse à mon environnement qu'il soit naturel, urbain ou humain. C'est mon lieu de vie et **je me sens concernée par ce qui se passe autour de moi, dans mon quartier, dans ma ville.** J'aime partager des idées, proposer des projets et les voir se réaliser si possible.

## MOSSON

■■■ **Rendre la participation du citoyen plus active et permanente** sur le développement de son quartier.

■■■ Une opportunité de participer à un espace de concertation, d'échanges et de propositions pour toutes les questions et les projets concernant le quartier.

Par ce rôle consultatif auprès des élus, **nous sommes ouverts aux habitants du quartier, professionnels qui y travaillent et personnalités de natures très diverses.**

## PORT MARIANNE

■■■ Engagement pour aider à créer et impulser une dynamique citoyenne autour de **l'animation d'un quartier solidaire et durable pour mieux vivre ensemble.**

■■■ Le Conseil de quartier est une merveilleuse opportunité pour un **engagement citoyen.**

## PRÉS D'ARÈNES

■■■ Participer à **l'amélioration** des conditions de vie de mon quartier.

■■■ **Nous avons en concertation élaboré et validé ce guide des Conseil de quartier** pour une meilleure compréhension du rôle, du fonctionnement et de l'éthique des Conseils de quartier.

■■■ L'idée de m'engager dans un Conseil de quartier m'a semblé être un bon moyen de **réfléchir ensemble sur les améliorations possibles pour l'environnement, le commerce, la convivialité entre habitants de ces secteurs.** Ainsi, apporter sa pierre à l'édifice en participant à la mise en place du « bien vivre ensemble » dans les quartiers.



Agora des conseils sur la sécurité et la protection de la population



# MISSIONS

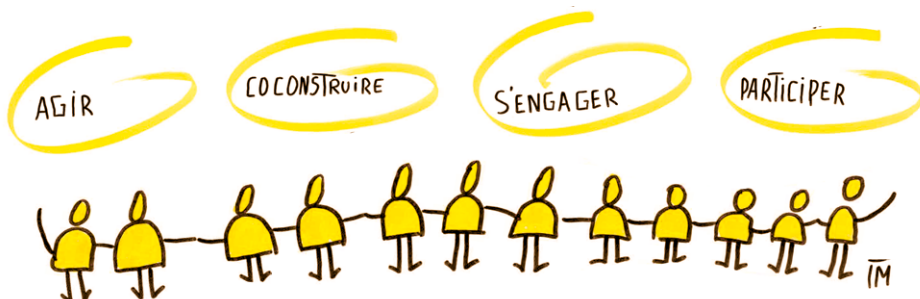
## Les Conseils de quartier sont des instances de participation citoyenne active de la ville de Montpellier.



- Les Conseils de quartier peuvent être consultés par le maire ou ses représentants pour formuler des avis sur toute question concernant le quartier ou la ville. Les avis produits sont présentés aux élus et annexés à la délibération concernée du conseil municipal.
- Un Conseil de quartier peut s'autosaisir

d'un sujet préalablement présenté, débattu et validé en réunion plénière du Conseil de quartier. Il en fait part aux élus en charge du renouveau démocratique et à l'adjoint de quartier. Les avis produits sont présentés aux élus concernés qui s'engagent à apporter une réponse circonstanciée.

- Chaque Conseil de quartier est partie prenante des concertations initiées par la ville de Montpellier. Des membres du conseil volontaires sont intégrés à chaque Groupe de Travail Habitant pour contribuer à la concertation des projets initiés sur le quartier.
- Les Conseils de quartier initient et accompagnent des projets en s'inscrivant dans une démarche collective avec les habitants. À ce titre, ils contribuent, notamment dans le cadre du budget participatif, au recueil, à l'impulsion et à la conception de projets collectifs.







Rencontre de restitution des travaux du Conseil de quartier Croix d'Argent

## Les Conseils de quartier sont impliqués dans d'autres dispositifs de démocratie locale :

- Des membres de chaque Conseil de quartier, volontaires, tirés au sort, sont intégrés au Conseil de développement de La Métropole de Montpellier.



- Toute autre instance ou groupe de concertation en lien avec la vie des quartiers.



Réunion du Conseil de développement

# FONCTIONNEMENT



## QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE QUARTIER

Les membres des Conseils de quartier ont été tirés au sort après s'être portés candidats sur la plateforme « [participer.montpellier.fr/conseils-de-quartier](http://participer.montpellier.fr/conseils-de-quartier) ».

### Les règles fixées sont :

- Un tirage par quartier
- Parité femme/homme
- Equilibre en fonction de la tranche d'âge (18-29 ans ; 30-55 ans ; + de 56 ans)

Les membres du Conseil de quartier doivent soit habiter le quartier, soit y exercer une activité professionnelle ou associative. Une personne ne peut être membre que d'un seul Conseil de quartier.

La transparence de la procédure a été garantie par huissier de justice.

Les membres des Conseils de quartier au titre d'une association ou d'une entreprise peuvent désigner un suppléant qui, à titre exceptionnel, peut remplacer le titulaire aux réunions.

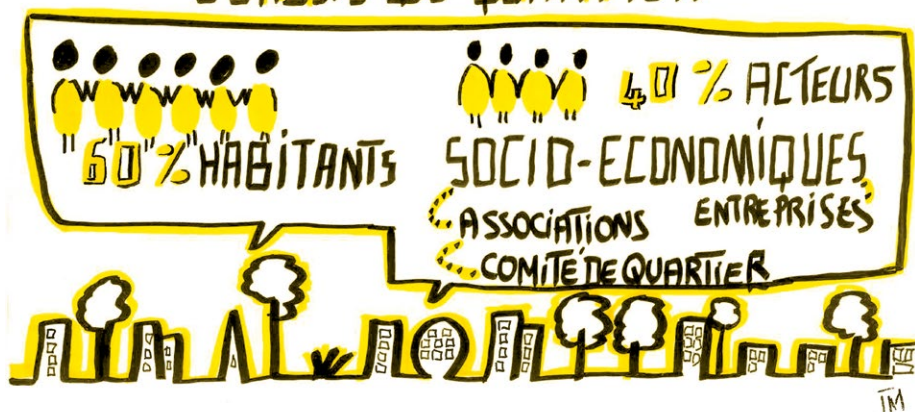
### Durée du mandat :

Les membres des Conseils de quartier ont été désignés pour 3 ans.





## CONSEIL DE QUARTIER



### PERTE DE LA QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE QUARTIER

Un membre peut, tout au long de son mandat, démissionner en notifiant sa décision par écrit.

**Un membre sera considéré comme démissionnaire en cas de :**

- 3 absences consécutives aux réunions plénières, sauf circonstances exceptionnelles ;
- déménagement hors du quartier.

Un registre des présences aux réunions plénières est tenu par la collectivité.

En cas de vacance d'un siège, il sera proposé aux candidats sur liste d'attente lors de la constitution du conseil, d'intégrer le conseil. Les propositions suivront l'ordre tiré au sort de la liste d'attente, en respectant les critères de parité et de tranche

d'âge. En l'absence de candidats, un nouvel appel à candidatures sera lancé suivant les mêmes critères.

### NOMINATION DE DEUX RÉFÉRENTS

Deux référents (binôme paritaire) sont tirés au sort parmi les volontaires, avec obligatoirement au minimum un habitant.

**Les référents sont chargés de :**

- co-organiser avec le service du renouvellement démocratique les réunions plénières du conseil, transmettre les avis de saisine et d'auto-saisine, les propositions de projets en relation avec les élus et le service en charge du renouvellement démocratique,
- organiser les réunions supplémentaires du Conseil de quartier (planification, logistique, ordre du jour...),
- participer à la commission inter-quartiers.

## RÉUNIONS DU CONSEIL DE QUARTIER

**En plus des réunions plénières et de l'assemblée de quartier, chaque conseil est libre de déterminer la fréquence de ses réunions.**

### • Réunions plénières

Les réunions plénières réunissent tous les membres du Conseil de quartier, les élus au renouveau démocratique et à la démocratie participative, les adjoints de quartiers et l'équipe technique.

Chaque membre a un droit de vote. Un membre du conseil empêché d'assister à une réunion peut se faire représenter par un autre membre du conseil. Un membre du conseil ne peut recueillir plus de deux pouvoirs. Pour obtenir le quorum, la moitié des membres doivent être présents ou représentés.

Les membres des conseils et la municipalité s'engagent à co-organiser 4 réunions plénières au minimum par an (en présentiel ou à distance). Chaque Conseil de quartier s'appuie sur les services de la ville pour la logistique et l'envoi des convocations.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. Un rapporteur est désigné à chaque début de séance. Il a pour mission d'élaborer le compte-rendu de la séance en coopération avec les élus et le service du renouveau démocratique.

### • Assemblée de quartier

Une assemblée de quartier annuelle en présence du maire et des élus est co-élaborée, co-organisée et co-animée avec la municipalité. Cette réunion est ouverte aux habitants et acteurs du quartier.

Pour cette réunion, le Conseil de quartier s'appuiera sur les services de la ville pour la logistique, la communication et la mise à disposition d'une salle adéquate.

Le bilan de l'année (activités, travaux des groupes de travail, avis émis sur les pro-

jets...), les perspectives pour l'année à venir, une question d'intérêt général peuvent y être débattus.

### • Commissions thématiques et/ou géographiques

Ces groupes de travail réunissent les membres du Conseil de quartier volontaires. Ils peuvent être temporaires ou permanents. Les thèmes de travail sont adoptés en réunion plénière. Les commissions doivent être majoritairement constituées d'habitants pour respecter la composition des conseils. Chaque commission est libre de déterminer la fréquence de ses réunions.

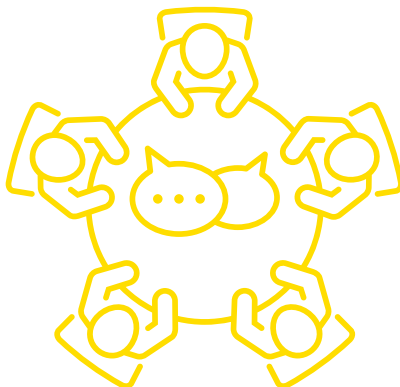
Les commissions peuvent être ouvertes à des personnes extérieures aux Conseils de quartier (habitants, personnalités qualifiées, ...).

### • Commission inter-quartiers

Cette commission réunit les deux membres référents de chaque Conseil de quartier.

Ce groupe de travail a pour but de partager les bonnes pratiques, expériences de chaque conseil ; d'être force de proposition pour améliorer le fonctionnement des Conseils de quartier et initier des projets inter-quartiers.

Cette commission peut être convoquée à la demande de la Municipalité ou d'une majorité de Conseils de quartier. Elle se réunit au moins deux fois par an.



# LES MOYENS PERMETTANT LE POUVOIR D'AGIR MIS À DISPOSITION PAR LA VILLE DE MONTPELLIER

**La municipalité met à disposition de chaque conseil une salle pour se réunir au sein d'une Maison pour tous, de la Maison de la Démocratie ou en tout autre lieu adapté.**

## **BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Un budget annuel de 24 000 euros est destiné à financer les dépenses courantes de fonctionnement des Conseils de quartier (fournitures nécessaires au fonctionnement du conseil, frais de courriers ou tout autre document de communication sur les activités du conseil, frais pour l'organisation de rencontres conviviales).

Une clé de répartition a été adoptée par les Conseils de quartier : nombre de membres du conseil / nombre de membres de l'ensemble des conseils de la ville de Montpellier (335).

## **BUDGET D'INVESTISSEMENT PARTICIPATIF**

Un budget d'investissement spécifique à hauteur de 2 M€ par an permet de financer des projets proposés par les Conseils de quartier et les citoyens. Ce budget peut être engagé pour des réalisations liées à des projets d'aménagement de l'espace public et d'amélioration du cadre de vie des habitants.

## **PROGRAMME DE FORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT**

50 000 € sont affectés par an à la formation et à l'accompagnement des membres des

conseils. Le programme de formation s'appuiera sur la remontée des besoins exprimés par les Conseils de quartier et a pour objectif d'apporter les compétences nécessaires à la réussite de leur engagement.

## **MOYENS DE COMMUNICATION**

La municipalité met à disposition de chaque conseil des moyens de communication entre les membres et avec les habitants.





# LA CHARTRE

**Un Conseil de quartier** est un groupe de citoyens, intergénérationnel, multiculturel, laïc et non partisan qui a pour objectif de partager, échanger, proposer et se mettre d'accord sur des projets constructifs en vue **d'améliorer la vie dans le quartier**.

**Un Conseil de quartier** agit dans **l'intérêt général de la ville**, du quartier et de ses habitants. Les membres des Conseils de quartier, les agents de la collectivité et les élus de la ville de Montpellier s'engagent à **respecter les principes et engagements de cette charte**.

## LES PRINCIPES GÉNÉRAUX SUIVANTS GUIDENT L'ACTION DES INSTANCES DE PARTICIPATION CITOYENNE :

**L'éthique** : en s'inscrivant dans les espaces de participation citoyenne, les habitants et partenaires de la Ville de Montpellier, partagent les principes républicains et démocratiques de liberté, d'égalité, de fraternité, de solidarité, de laïcité, de respect de l'autre et de non-discrimination quels que soient leur quartier d'habitation, leur genre, leur âge, leur situation sociale, leur origine, leur handicap éventuel, leur nationalité, leur religion, leur opinion politique et s'engagent au respect de ceux-ci.

**Le respect** : chacun peut s'exprimer librement et confronter son point de vue avec d'autres habitants dans le sens de l'intérêt général. Le bon fonctionnement de cette démarche repose sur l'écoute, la prise en considération, la bienveillance, le respect de la parole de chacun et la contribution au climat harmonieux au sein du groupe.

- 
- Celleneuve
  - Centre
  - Cévennes
  - Croix d'Argent
  - Hôpitaux-Facultés
  - Mosson
  - Port Marianne
  - Prés d'Arènes



# LES ENGAGEMENTS



■ **L'INFORMATION** : est un préalable, une condition première à une démarche de participation. La Ville s'engage à favoriser l'accès à une information permettant les conditions d'appropriation des politiques menées, des projets portés par l'équipe municipale et du fonctionnement de la collectivité.



■ **LA CONSULTATION** : la Ville et les membres des Conseils de quartier peuvent solliciter l'avis et les propositions des habitants et des acteurs socio-économiques dans le cadre de leurs travaux, via la conduite d'une enquête, la plateforme [participer.montpellier.fr](https://participer.montpellier.fr) ou tout autre moyen.



■ **LA CONCERTATION** : basée sur un cadre défini et un travail de réflexion collective autour d'un projet, d'une problématique ou d'un objectif, une concertation ne signifie pas la recherche du consensus et a pour objectif d'identifier les choix envisageables, cerner les points d'accord et de désaccord entre les parties afin de permettre un choix mieux éclairé.

Dans le cadre des concertations initiées par la Ville, les membres du Conseil de quartier concernés sont sollicités pour participer à des groupes de travail et contribuer à l'élaboration de différents scénarios.

Un Conseil de quartier, ayant pour mission de favoriser l'expression et l'implication des habitants et acteurs du quartier, peut décider d'initier un processus de concertation. Le service du renouvellement démocratique s'engage à les accompagner dans la mise en oeuvre de leurs démarches.



■ **LA CO-CONSTRUCTION** : c'est une démarche dans laquelle il s'agit généralement de partir d'une "feuille blanche" et d'engager avec les parties-prenantes un processus créatif allant de l'idée au projet. Par exemple, dans le cadre du budget participatif, les membres des Conseils de quartier sont amenés, à partir d'un diagnostic partagé, à apporter une réponse à des besoins nouveaux ou mal satisfaits et coopérer avec les services, les élus de la Ville de Montpellier, les habitants et acteurs du quartier. La Ville s'engage à organiser et à faciliter les échanges avec les services et les élus.



■ **UN DROIT DE RÉPONSE** : La Ville de Montpellier s'engage à étudier dans les plus brefs délais les avis, propositions et projets issus des Conseils de quartier, à informer des suites qui pourront en être données, en expliquant le cas échéant les raisons qui l'ont menée à ne pas les retenir en tout ou partie.



■ **LA TRANSPARENCE ET LA TRAÇABILITÉ DES TRAVAUX** : La Ville de Montpellier s'engage à mettre à disposition des outils numériques qui permettront l'accès à l'information, au contenu des projets et l'échange entre les membres d'un Conseil de quartier. Les membres autorisent la Ville de Montpellier à communiquer aux autres membres du Conseil leurs coordonnées personnelles (nom, prénom, adresse email).

■ **LA VALORISATION DES TRAVAUX** : La Ville de Montpellier s'engage à rendre visibles et accessibles les travaux des Conseils de quartier sur la plateforme [participer.montpellier.fr](https://participer.montpellier.fr)

■ **UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE** : La charte et les modalités de fonctionnement des Conseils de quartiers ne sont pas figées et ont vocation à progresser. Elles s'intègrent dans un processus souple d'amélioration continue. La Ville de Montpellier et les membres des Conseils s'engagent à tenir compte des évaluations des démarches conduites, des difficultés éventuelles rencontrées et à proposer des ajustements.



**ENSEMBLE POUR NOTRE QUARTIER**

[participer.montpellier.fr](https://participer.montpellier.fr)

